Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240219-BC2024-005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/02/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 19 FEVRIER 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature des marchés n°2024/04 et n°2024/15 relatifs aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio
Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques
Lot n 3 : Menuiseries extérieures
Lot n°5 : Plâtrerie – Isolation – Doublage
Lot n°7 : Travaux d'électricité
Lot n°8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation
Lot n°11 : Portes sectionnelles
Lot n°12 : Ascenseurs

N°BC2024-005

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**24**
Secrétaire de séance : Jérôme DEPONDT	

L'an 2024, le 19 février à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Pierre SANIER (BU)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Dans le cadre de l'opération de déménagement des services communautaires à la Radio, la Communauté d'agglomération a décidé de réhabiliter le rez-de-chaussée du bâtiment E destiné à accueillir les services techniques de l'agglomération et a lancé les procédures de consultation des marchés de travaux.

Une consultation a été lancée le 26 octobre 2023 :
- sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les lots suivants :
 - lot n°1 : Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques,
 - lot n°2 : Couverture – Bardage,
 - lot n°5 : Plâtrerie – Isolation – Doublage,
 - lot n°7 : Travaux d'électricité,
 - lot n°8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation,
 - lot n°9 : Peintures,
 - lot n°11 : Portes sectionnelles,
 - lot n°12 : Ascenseurs,
-sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour les lots suivants :
 - lot n°3 : Menuiseries extérieures,
 - lot n°4 : Serrurerie,
 - lot n°6 : Menuiseries intérieures,
 - lot n°10 : Revêtement de sols souples – Carrelages.

Les prestations donnent lieu à la conclusion de marchés de travaux ordinaires à prix global et forfaitaire, pour une durée globale de trente-trois (33) semaines (période de préparation et d'exécution des travaux comprises).

Le présent marché fait l'objet d'une décomposition en tranches pour les lots n°1 et 4 comme suit :

Tranche	Description
Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques	
Tranche ferme	Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques
Tranche optionnelle n°1	Réhabilitation du quai ouest du bâtiment E
Lot n°4 : Serrurerie	
Tranche ferme	Serrurerie
Tranche optionnelle n°1	Garde-corps aluminium du quai ouest du bâtiment E

Il est précisé que le marché met à la charge des titulaires une obligation de réalisation d'heures d'insertion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi :

Lot	Volume minimal d'insertion en heures
Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques	**560**
Lot n°3 : Menuiseries extérieures	**35**
Lot n°4 : Serrurerie	**70**
Lot n°5 : Plâtrerie – Isolation – Doublage	**175**
Lot n°6 : Menuiseries intérieures	**140**
Lot n°7 : Travaux d'électricité	**210**
Lot n°8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation	**350**
Lot n°9 : Peintures	**175**
Lot n°10 : Revêtement de sols souples – Carrelages	**105**

À l'issue de la consultation :
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°1 ;

- aucune offre n'a été réceptionnée s'agissant du lot n°2 ;
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°3 ;
- une unique offre a été réceptionnée s'agissant du lot n°4 ;
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°5 ;
- 4 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°7 ;
- 5 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°8 ;
- 5 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°9 ;
- 7 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°10 ;
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°11 ;
- une unique offre a été réceptionnée s'agissant du lot n°12.

Le présent rapport concerne les lots n°1, 3, 5, 7, 8, 11 et 12 qui sont en état d'être attribués. Les autres lots seront traités ultérieurement.

La Commission d'appel d'offres (CAO) et la Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) se sont prononcées, chacune en ce qui la concerne, sur l'attribution de ces marchés. Le rapport d'analyse des offres est joint au présent rapport.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code de la commande publique et notamment l'article R.2123-1;
VU le 4° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de travaux d'un montant initial au moins égal à 1 000 000,00 € HT ;
VU le PV de la CAO réunie le 12 février 2024 ;
VU le PV de la COMAPA réunie le 12 février 2024.

VU le rapport d'analyse des offres (P2024/04 et P2024/15) ;
VU les projets de marchés consultables.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°1 du marché n°2024/04 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques », avec la société LE CORRE BTP, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 568 303,08 € HT, décomposé comme suit :

- Tranche ferme « Démolition – Gros œuvre – Ouvrages métalliques » : 525 114,75 € HT ;
- Tranche optionnelle n°1 « Réhabilitation du quai ouest du bât E » : 11 052,21 € HT ;
- PSE1 « Revêtement Plastique Épais » : 11 651,22 € HT ;
- PSE2 « Peinture sol extérieur » : 20 484,90 € HT ;

et pour une durée maximale de douze (12) semaines (hors période de préparation) ;

ARTICLE 2 : ATTRIBUE ET AUTORISE la signature du lot n°3 du marché n°2024/15 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Menuiseries extérieures », avec la société ALUTECH, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 67 064,42 € HT, décomposé comme suit :

- Offre de base : 55 326,42 € HT ;
- PSE1 « Révision des menuiseries existantes conservées » : 3 946,00 € HT ;
- PSE2 « Vitrage anti-effraction » : 7 792,00 € HT ;

et pour une durée maximale de trois (3) semaines (hors période de préparation)

ARTICLE 3 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°5 du marché n°2024/04 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Plâtrerie – Isolation – Doublage », avec la société HELIX CONSTRUCTION, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 176 865,39 € HT, et pour une durée maximale de dix (10) semaines (hors période de préparation) ;

ARTCLE 4 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°7 du marché n°2024/04 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Travaux d'électricité », avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – HAUTE NORMANDIE, conclu sous la forme d'un

marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 298 880,15 € HT, et pour une durée maximale de quarante (40) jours (hors période de préparation) ;

ARTICLE 5 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°8 du marché n°2024/04 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Plomberie – Chauffage – Ventilation », avec la société NERVET BROUSSEAU, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 515 000,37 € HT, décomposé comme suit :

- Offre de base : 499 116,87 € HT,
- PSE1 « Réalisation du réseau primaire géothermie de l'extérieure du bâtiment à la chaufferie » : 15 883,50 € HT ;

et pour une durée maximale de cinquante (50) jours (hors période de préparation) ;

ARTICLE 6 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°11 du marché n°2024/04 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Portes sectionnelles », avec la société FRAMAFER, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 19 951,70 € HT, et pour une durée maximale de deux (2) semaines (hors période de préparation) ;

ARTICLE 7 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°12 du marché n°2024/04 relatif aux travaux de réhabilitation intérieure du rez-de-chaussée du bâtiment E du Parc La Radio à Dreux – « Ascenseurs », avec la société TK ELEVATOR, conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire de 24 900,00 € HT, et pour une durée maximale de deux (2) semaines (hors période de préparation).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 29 février 2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 29/02/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Jérôme DEPONDT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.